



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 22 janvier 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 22 janvier 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 27 novembre 2017.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget COMMUNE 2018, pour un montant total de 463 482,14 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget EAU 2018, pour un montant total de 40 700,00 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget ASSAINISSEMENT 2018, pour un montant total de 114 000,00 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** de créer l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement (AP/CP) n°15 pour la construction d'une usine de décarbonatation (dont les crédits sont répartis comme suit : Année 2017 : 353 281,26 € / Année 2018 : 1 196 718,74 €), et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Pays Gâtinais pour le recrutement d'un animateur agricole, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation domaniale avec la société CDP-MEDIALINE, en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** de valider la convention relative à la pose d'un concentrateur de télé relève sur le toit du château d'eau de Courtenay qui était consultable en Mairie, avec la société DOLCE Ô SERVICE, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** l'avenant à la convention conclue entre la Commune de Courtenay et la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux, établi pour un montant de 1 888,00 €, portant sur la révision du tarif de l'heure-année, à partir du 1^{er} janvier 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant au dossier.
- **accepté** le renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service itinérant du Cinémobile, portant sur la période 2018-2020, conclue entre le CICLIC et la Commune de Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant au dossier.

- **approuvé** le rapport, du 07 décembre 2017, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO).
- **approuvé** le projet de statuts de la 3CBO adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) le 19 décembre 2017, a **mandaté** Monsieur le Maire pour réaliser toute formalité nécessaire à la bonne réalisation de la procédure de modification des statuts et notamment la transmission aux Communes de tous les documents afférents, et a **autorisé** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **pris acte** du rapport d'activités, de l'année 2016, de l'ex-CCBC, la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry.
- **maintenu** sa décision du 30 juin 2017, à savoir le retour à une semaine d'enseignement de l'Ecole primaire de Courtenay sur 4 jours hebdomadaires, a **décidé** l'application de ces nouveaux horaires à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, a **validé** les nouveaux horaires suivants, applicables dès septembre 2018 (Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30), et a **autorisé** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce dossier.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 23 janvier 2018



Le Maire,

Francis Tisserand
Francis TISSERAND